



CCI ÎLES DE GUADELOUPE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

DIRECTION GUICHET UNIQUE

Centre de Formalités des Entreprises

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Mail : cfe-fc@guadeloupe.cci.fr

Accueil CFE: du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00

Traitement des Formalités : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs

Permanence sur rendez-vous

STE Modification : TRANSFORMATION D'UNE SA EN SAS

Il convient au préalable quel que soit le mode de saisie du CFE, de réunir l'ensemble des pièces constitutives du dossier ci-après.

La modification d'une SA en société d'une autre forme suppose au préalable que 2 conditions soient remplies :

- *Que le bilan des deux 1ers exercices sociaux ait été établi et approuvé par les actionnaires*
- *Que la société ait au moins 2 ans d'exercice*

Pièces à produire au CFE

- Un formulaire M2 en 3 exemplaires dûment remplis et signés
- 1 exemplaire du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire ayant décidé la modification de la forme juridique, désignant les nouveaux dirigeants daté, certifié conforme par le représentant légal et enregistrés auprès du Centre des Impôts
- Attestation de parution de l'avis de modification dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- 1 exemplaire original du document relatif au bénéficiaire effectif pour toutes les sociétés dont la ou les personnes physiques détiennent plus de 25 % du capital social ou des droits de vote, ou à défaut, qui exercent un contrôle sur les organes de direction ou de gestion de la société.
- 1 exemplaire des statuts mis à jour, datés et certifiés conformes par le représentant légal
- Un pouvoir du représentant légal si la formalité est présentée par une tierce personne + Copie de la pièce d'identité du mandataire (original)

Pièces concernant les personnes dirigeantes

Le Président

S'il est une personne physique

- Déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation
- Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance (traduction si non français, certifiée conforme par le dirigeant)

Fournir en plus si de nationalité étrangère (Hors CEE et OCDE)

- Résidant en France

Copie carte de résident, ou récépissé carte de séjour autorisant l'exercice d'une activité professionnelle ou **Visa de long séjour ou carte de séjour** indiquant l'adresse du domicile actuel, portant la mention : « vie privée et familiale » ou « compétences et talents, ou « passeport talent », ou « entrepreneur/profession libérale », en cours de validité; (contact : Tél sous préfecture : 0590 82 68 75

<http://www.guadeloupe.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France2#!/>)

- Non Résidant en France,

Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité avec une adresse à l'étranger

Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation

S'il est une personne morale

Extrait d'immatriculation datant de moins de 3 mois

COUT DE LA FORMALITE

« Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés »

« En cas de paiement en espèces, merci de faire l'appoint »

Frais CCI : 70 € - Espèces, CB ou Virement

Frais de GREFFE : 204,00 € - Espèces ou Chèque (Chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de commerce)

Frais d'acte relatif aux bénéficiaires effectifs (le cas échéant) :

Formalité relative aux bénéficiaires effectifs PM immatriculée avant le 1 ^{er} Août 2017	44,09 €
Formalité relative aux bénéficiaires effectifs PM immatriculée après le 1 ^{er} Août 2017	40,98 €

Chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de commerce)

Fiche mise à jour le 07/01/2021